NUMERO LXIV.

# NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 12. Août 1803.

*TRAIT d'une Lettre de* STOCKHOLM *du 26. Juillet.*

"EURS Majestés viennent de partir pour la *Poméranie-Suédoise*. Hier après-midi, Elles ont quitté le Château de *Haga*, ont traversé notre Ville se rendant par terre à *Dalerö*, & s'y sont embarquées pour *Stralsund* à bord de la Frégate [illegible]. Le petit Enfant, la Princesse *Wilhelmine*, accompagne ses Parens. [illegible] point amené avec eux le jeune Prince Royal *Gustave*, qu'ils ont laissé dans [illegible]. L'absence de Leurs Majestés, [illegible] circonstances extraordinaires ne l'abrège, semble devoir être assez longue. [illegible] tems qu'elle durera, le Roi, suivant [illegible], a établi ici une Régence. Les [illegible] en sont le Drossard du Royaume, Comte de *Wachtmeister*; le Maréchal du Royaume, Comte de *Fersen*: le ci-devant Sénateur & Gouverneur du Prince Royal, Baron *Ramel*; le Comte d'*Ugglas*, Président, Baron de *Cederström*; [illegible] Président de la Chancellerie, Mr. [illegible]; le Chancelier de Cour, Mr. [illegible]; & les Adjudans-Généraux près [illegible] & la Marine, le Baron de *Vegesack* & de *Rayalin*."

De MILAN, *le 20. Juillet.*

"Le Général en chef *Murat* est revenu de *Gênes*. Peu avant son retour, la Consulte d'*Etat* s'est vu obligée de prendre des mesures extraordinaires pour le maintien de la tranquillité, menacée sérieusement à l'occasion de la première levée de *Conscrits Italiens* pour les Troupes de la République. Deux Conseils de Guerre ont été établi pour les Pays de ce côté du Pô, l'autre pour ceux au-delà de cette rivière, ont été chargés de juger Militairement les perturbateurs du repos public désignés dans une Proclamation du Président, ainsi conçue.

"Attendu que la Paix règne sur le Continent, toutes les Puissances, par des déclarations franches & des mesures loyales, travaillent unanimement à la consolider & à la maintenir, quelques Scélérats osent espérer le renouvellement de ces horreurs, qui ont désolé si cruellement ce Pays: En répandant sur différents points de la République l'alarme chimérique d'une prochaine invasion hostile, ils égarent beaucoup de gens simples, de manière que plusieurs *Conscrits* ont abandonné leurs foyers, pour se soustraire à la Réquisition, & que d'autres ont tenté de faire résistance de vive force. Ces insensés auroient-ils donc oublié, que la faveur de l'*Amnestie*, qui les a si généreusement protégés, cesse pour ceux, qui, par leur conduite actuelle, manifestent une coupable obstination dans leur perversité; auroient-ils oublié, que ces tems ne sont plus, où la confusion générale des choses promettoit aux coupables une impunité facile? Non, le Gouvernement, à qui est confiée l'exécution des Loix, ne souffrira pas, qu'elles soient violées impunément; gardien de l'ordre public, il employera tous les moyens pour le maintenir; & il sera maintenu. A cette fin, il a provoqué le Décret de la *Consulte-d'Etat* de ce jour. Une vengeance sévère & prompte atteindra tous ceux, qui tenteroient de troubler la tranquillité publique. Mais la justice veut, que les séducteurs soient distingués des séduits; que ceux, qui, égarés par d'autres, se seront soustraits à la *Conscription* par la fuite, ne soient pas confondus avec ceux qui ont fait résistance de vive force, ou qui ont cherché à détourner de leurs devoirs les Réquisitionnaires. A dater de ce jour il est accordé un mois à tous les *Conscrits*, pour se présenter devant le *Jury de la Levée*, s'ils ont été mis en réquisition, & devant la Municipalité, s'ils ne sont que *Conscrits*. Ce terme écoulé, il ne leur reste plus qu'à se regarder comme exilés de leur Patrie, ou, s'ils y rentrent, qu'à s'attendre à être punis selon toute la sévérité des Loix. Que les Autorités locales, que les Ministres du Culte n'oublient pas, que c'est leur devoir d'employer tous les moyens pour exhorter ces Jeunes Gens égarés à suivre l'exemple de leurs Frères, qui déjà en très-grand nombre ont joint les Corps, pour lesquels ils sont destinés, préférant la gloire de servir dans la carrière de l'honneur, à la honte d'un exil perpétuel de leur Patrie. La parfaite intelligence, qui règne entre la République *Italienne*

& les Puiſſances voiſines, ne laiſſent point de doute, que les Fugitifs ne ſoient repouſſés de leurs Frontières, ou qu'ils n'y ſoient traités comme Déſerteurs & Vagabonds. "

*EXTRAIT des Nouvelles de* PARIS *jusqu'au* 18. Thermidor (6. *Août.*)

„ Le *Premier-Conſul* ſe rapproche peu-à-peu de la Capitale. Les Bulletins de ſon Voyage vont jusqu'au 15. *Thermidor:* Dans la matinée de ce jour-là, il a fait la route de *Liège* à *Namur:* Ici, comme ailleurs, ſon entrée a reſſemblé à une marche Triomphale. *Bonaparte* a déjà été précédé à *Paris* par quelques Perſonnes de ſa Suite, nommément par le Miniſtre des Relations-Extérieures. Le Citoyen *Talleyrand-Périgord* eſt retourné le 13. de la ci-devant *Belgique;* & deux jours après il eſt parti pour les Eaux de *Bourbon-l'Archambault.* Les loiſirs de ce Miniſtre ſemblent atteſter encore la ceſſation de toutes Négociations avec l'*Angleterre.* D'autant plus grande eſt l'activité des Départemens de la Guerre & de la Marine. Cette activité eſt viſible, entre autres, dans les efforts, qui ſe font par-tout, pour completter ou renforcer les Cadres de l'Armée de terre & de mer. Le Préfet de la *Seine*, après avertiſſement préalable, a fait inſtituer avant-hier en ſa préſence un dernier appel des *Conſcrits* réfractaires ou négligens de *Paris*, des Rôles de l'an 9. & de l'an 10; de ceux déſignés pour l'Armée active, afin qu'ils s'engageaſſent à s'y rendre; de ceux deſtinés pour l'Armée de réſerve, afin qu'ils ſouſcriviſſent à comparoître aux Révuës régulières: La Liſte des abſens de la première claſſe a dû être envoyée de ſuite au Commiſſaire du Gouvernement près le Tribunal de première inſtance; la Gendarmerie doit les rechercher & pourſuivre comme Déſerteurs; ils recevront comme tels une deſtination éloignée ou pénible, & eux, & leurs Pères & Mères, ſeront condamnés, en outre, aux amendes prononcées par la Loi: Les *Conſcrits* de réſerve, qui ont manqué à l'appel, ſeront pourſuivis & punis Militairement. En attendant, la bonne volonté d'autres Individus accroît ſans ceſſe les Dons particuliers, qui ſe joignent aux offrandes publiques, pour ſubvénir aux fraix de la Guerre. On remarque cette annonce des Journaux:

„ Que le Citoyen *Beugnot*, Préfet du Dé-
„ partement de la *Seine-Inférieure*, a fait
„ verſer dans la Caiſſe Municipale de la Vil-
„ le de *Rouën*, au nom de Mr. *Pierre Fron-*
„ *tin*, Négociant à *Copenhague* & Sujet
„ *Danois*, la Somme de cent Livres Tour-
„ nois, pour être employée à l'A
„ contre l'*Angleterre.* "

„ On reçoit ſucceſſivement con
das divers Arrêtés du Gouverneme
par le *Premier-Conſul* pendant ſon
L'un de ceux-ci, rendu à *Bruxel*
*Thermidor*, mérite d'être remarqué
qu'il fait changer de Chef-lieu le
ment du *Nord:* Au moins, d'apré
neur, le Siège de la Préfecture de
partement, qui étoit à *Douai*, ſera
de-là à *Lille;* Cette tranſlation
effectuée avant le 1.r *Vendemiai*
chain. Un autre Arrêté *Conſulaire*
même date, transporte à *Dunkerque*
Préfecture, établie préſentement à
Mais à *Liège* le Gouvernement a mi
nière main à un travail important
ſera célèbre; à la nouvelle organiſa
Gouvernement Eccléſiaſtique du *Pi*
ſur le pié du Concordat avec le *St. S*
de concert avec le Cardinal-Légat
Nous nous réſervons d'entrer dans q
détails au ſujet de cette opération
peut être conſidérée comme le comp
de la réunion des anciennes Poſſeſſio
tinentales de Sa Majeſté *Sarde* au
re *François.* Dans l'intervalle, nou
connoître ici un Arrêté, pris par
*mier-Conſul* à *Liège*, à l'avantage
lier de cette Ville, mais tendant à
des dégats fameux de la dernière
que neuf années conſécutives n'
faire diſparoître. "

LIÈGE, *le* 14. Thermidor
(2. *Août* 1803.)

„ Le Gouvernement de la Républiq
le Rapport du Miniſtre de l'Intérieur,

ART. I. *Il ſera mis à la diſpoſi*
*Préfet du Département de l'*Ourte *une*
*me de trois-cent-mille Francs, pour*
*les Maiſons du Faubourg d'*Amercoeur
*Ville de* Liège, *brûlées en l'an 2. par l*
trichiens *au moment de leur retraite.*

II. *Ces trois-cent-mille Francs ſeron*
*nis comme ſuit:* 1°. *Cent-mille Francs*
*Tréſor-public dans le mois de* Fructido
2°. *Cent-mille Francs, pris ſur la val*
*tréſor appartenant à l'Égliſe de* Saint
bert, *qui ſe trouve à* Hambourg, &
*ront verſés dans la Caiſſe Municipale*
*Ville de* Liège *avant le* 1. Germinal
3°. *Cent-mille Francs, qui ſeront pay*
*les Oüarois de* Liège: *Sçavoir, cinquante*
*le Francs en l'an* 12, *& cinquante*
*en l'an* 13.

III. *Dans la ſemaine de la publicati*
*préſent Arrêté, il ſera dreſſé un état de*
*tes les Maiſons brûlées à la dite époque*
*que des Individus auxquels elles appartena*
*& de la valeur de chaque Maiſon.*

*La Somme de trois-cent-mille Francs répartie proportionnellement entre les Individus, en ayant soin de payer d'abord en tous ceux, de la Maison desquels la valeur ne s'élevera pas à deux-mille Francs, & autres au Marc le Franc.*

*Les Individus, qui auroient aliéné avec droits le terrein de leurs Maisons brûlées, ont droit à la réparation.*

*Les dites Sommes seront payées sur un état général, arrêté par le Conseil de Préfecture, & sur le Mandat du Préfet, qui ne délivrera les à-comptes qu'après s'être assuré, que les constructions sont commencées, & n'accordera les nouvelles Sommes qu'après l'achèvement.*

*Les Maisons reconstruites seront exemptes pendant dix années de toute Imposition foncière, à dater de l'an* II. *Ne jouïront de cette exemption celles, dont la valeur aura été payée en entier au Propriétaire.*

*Les Ministres de l'Intérieur & du Trésor-public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté, qui sera inséré au* Bulletin des Loix.

*Premier-Consul*, (Signé) BONAPARTE.

Les Feuilles de *Paris*, parlant des Conférences entre le *Premier-Consul* & plusieurs Députés & Envoyés étrangers à *Bruxelles*, représentent celles, obtenuës par le Conseiller *Prussien Lombard*, comme ayant pu répondre à ses désirs. " Il est probable (ainsi s'exprime-t-on,) que la mission de Mr. *Lombard* étoit relative à la Neutralité du cours de l'*Elbe*, dont le Blocus paralyse entièrement le Commerce de *Silésie*, cette Province n'ayant que ce Fleuve pour exporter les nombreux produits de ses Manufactures. Il ne faut qu'un trait de plume de la part des Gouvernemens *François* & *Britanniques*, pour rendre efficace cette Neutralité, si essentielle au Commerce du Continent. Mr. *Lombard* espéroit, à ce qu'on assure, tout succès des intentions généreuses du *Premier-Consul*; mais l'aveugle animosité du Cabinet de *St. James*, contre la *France* & ses Alliés, est le seul obstacle, que peut rencontrer S. M. le Roi de *Prusse* dans une réclamation, qui intéresse le Commerce d'une grande partie de l'*Europe*. "

*Cinq p. c. conf.* 53. Fr. 60. Cent. "

De BRUXELLES *le* 20. Thermidor (8. *Août.*)

Le départ du *Premier-Consul* & de sa suite, accompagné de celui de la plus grande partie de la Garnison & d'une foule d'Etrangers, a laissé un grand vuide dans notre Ville, qui n'a paru être pendant quelques jours une vaste solitude, en comparaison de son mouvement & de son tumulte précédens. Toujours, en attendant, la présence de *Bonaparte* dans ses murs demeure une source intarissable de matières pour la conversation & pour nos Journaux. Mille anecdotes circulent de bouche en bouche: Ce qui semble plus digne d'attention, c'est le bruit d'un projet d'aggrandir & d'embellir considérablement la Ville de *Bruxelles*. On avoit de la peine à y croire, au moment qu'une nouvelle Guerre vient d'augmenter les embarras Financiers de cette Cité; mais une Feuille, établie exprès, sous les auspices de notre Préfet, pour recueillir les particularités du Voyage du *Premier-Consul* à *Bruxelles*, vient d'accréditer le rapport. Voici comment elle parle d'un plan très-vaste & très-dispendieux aussi, en y ajoutant de l'autre côté un trait des égards du Chef-Magistrat pour la situation peu favorable des Finances de la Ville.

„ Les plus vastes projets, pour aggrandir l'enceinte de cette Ville & multiplier ses Promenades publiques, ont été soumis au Chef suprême de l'Empire. Approuvant tous ces Plans, il a voulu donner une preuve de la considération, à laquelle il proposoit d'élever la Ville de *Bruxelles*. Une vaste Esplanade, pour l'exercice des Troupes, doit être contiguë au Parc; des Promenades magnifiques seront prolongées jusqu'à la Forêt de *Soigne*, &, les Faubourgs de *Saint-Jos-ten-Noode*, d'*Etterbeck* & d'*Ixelles* étant renfermés dans l'enceinte de la Ville, le Parc cessera d'en être l'extrémité. Ce Plan avoit été soumis au Gouvernement *Autrichien*; & nous le verrons se réaliser sous les auspices de *Napoléon le Grand*. Enfin, un magnifique Monument va consacrer le séjour du *Premier-Consul* dans le sein de notre Cité: Une Porte doit être ouverte sur la Chaussée, qui conduit à *Anvers*; cette Porte, construite sur le modèle de l'Arc-de-triomphe de l'*Allée-Verte*, sera nommée la Porte-*Napoléon*, le *Premier-Consul* nous ayant permis de l'appeller de son nom. "

„ Le *Premier-Consul* venoit dans cette Contrée pour y répandre ses bienfaits avec toute la munificence, digne du Chef d'un grand Empire: Aussi étoit-il loin de vouloir, que sa présence devînt un onéreux Impôt pour les Habitans de *Bruxelles*. S'étant donc fait présenter l'état de ses dépenses personnelles & celles de sa Suite, il en a acquitté le montant par un Mandat, remis par son ordre au Caissier de la Ville. "

Pour les Présens précieux, offerts au *Premier-Consul* & à Madame *Bonaparte* au nom de cette Commune, celle-ci a reçu une compensation particulière dans des commandes nombreuses, faites de leur part dans toutes les Fabriques, de quinze Voi-

tures, entre autres, & de trois Robes de dentelles, dont une destinée pour la Reine de *Prusse*.

*EXTRAIT des Nouvelles de* LONDRES *du 29. Juillet.*

„ Le 26. de ce mois, Mylord *Hawkesbury*, Secrétaire-d'Etat pour les Affaires-Etrangères, a remis à tous les Ministres & Consuls des Puissances & Nations Etrangères une Note de la teneur suivante. "

„ Le Sous-signé, Secrétaire-d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Etrangères, a reçu du Roi l'ordre de vous annoncer, que, S. M. ayant été informée authentiquement depuis peu, qu'ensuite de l'occupation de quelques parties des rives du *Weser* par les Troupes *Françoises*, les Vaisseaux de Sa Majesté & de ses Sujets ne peuvent plus naviguer librement sur ce Fleuve, & qu'ainsi la Neutralité s'en trouve violée, Elle a jugé convenable de faire bloquer de la manière la plus rigoureuse l'embouchure du *Weser*, de maintenir ce Blocus & de le renforcer par les moyens les plus efficaces, conformément aux usages de la Guerre, reconnus dans des cas semblables. Vous êtes prié en conséquence de prévenir les Consuls & Négocians de votre Nation, qui résident en *Angleterre*, que l'entrée du sus-dit Fleuve est considérée & doit être considérée comme bloquée, & qu'à compter de ce moment on adoptera & exécutera envers les Vaisseaux, qui malgré cette Notification chercheroient à violer le Blocus, toutes les mesures autorisées par le Droit des Gens & par les divers Traités entre Sa Maj. & les différentes Puissances Neutres. Comme le Roi n'a recours à cette mesure qu'avec la plus grande répugnance, Sa Majesté (en conformité de ce qu'Elle a déjà déclaré à l'égard du Blocus de l'*Elbe*) est prête à lever le Blocus du *Weser*, dès que ses Sujets seront mis à même de naviguer avec sécurité sur ce Fleuve. Il a été enjoint par conséquent au Sous-signé de déclarer, que S. M. rappellera sur-le-champ ses Vaisseaux de guerre, stationnés à l'embouchure du *Weser* pour bloquer ce Fleuve, dès que les Troupes *Françoises* évacueront les positions occupées par elles sur les bords du *Weser*, & [illegible] ront à une telle distance que la n[illegible] ce Fleuve devienne entièrement l[illegible] Sujets de S. M. comme pour d'aut[illegible] Le Sous-signé vous prie d'agréer [illegible] de sa considération particulière. "

DOWNING-STREET, *le* 26. *Ju*[illegible]

(*Signé*) HAWKESB[illegible]

„ Il paroît assez par cette N[illegible] représentations, faites de plus [illegible] sur la clôture absolue de l'*Elbe*, [illegible] infructueuses. Les Forces Mar[illegible] *Grande-Brétagne* la mettent en [illegible] seulement de se mettre au-des[illegible] tes représentations, qui ne seroi[illegible] puyées par une Force égale & [illegible] mais encore de faire retomber, d[illegible] la plus sensible, sur les Nations [illegible] l'*Europe* les effets du Système d[illegible] ce, qui a prévalu depuis quelq[illegible] dans les Cabinets autrefois les pl[illegible] Pour effectuer le projet de co[illegible] *gleterre* non-seulement les rapp[illegible] ques avec le Continent, mais [illegible] ses relations Commerciales, il [illegible] mesures, dont l'étendue & enc[illegible] la réaction possible paroissent n[illegible] trées dans les calculs préalables [illegible] vernement *Britannique*, répond[illegible] présentations par la réciprocité, [illegible] dans le respect du Territoire [illegible] en sa faveur, travaille à compl[illegible] positions pour bloquer tous [illegible] toutes les embouchures des Fle[illegible] Mer du *Nord*, depuis le *Holste*[illegible] Détroit de *Cadix*. Les Vaisseaux [illegible] qui ont été stationnés sur la C[illegible] *lande*, vont former avec que[illegible] une Escadre, qui bloquera le[illegible] Blocus provisionnel, que notre [illegible] a fait depuis le commencement [illegible] tés, nous a en attendant déjà c[illegible] gate, *la Seine*, de 42. Canons [illegible] échoué sur un Banc de sable, [illegible] pu se retirer: L'Equipage a été

G. & J. TAVISK, *Fils de* Corneille, & D. WYNANDS, *Courtiers*, [illegible] *Vente, le Samedi* 3. *Septembre* 1803, *sous* HAERLEM, *à la Campagne* WEL[illegible] *située dans le Bois* Haerlemmois, *à* 11. *heures précises du matin*, *une Coll*[illegible] *beauté rare de Statues antiques, de grandeur colossale ou ordinaire, Groupes &* [illegible] *gures, de Marbre, de Plomb &c., de la main des célèbres Artistes* Valadier & [illegible] *ti à* Rome. *Le tout est décrit plus amplement dans des Affiches publiques, & [illegible] examiné sur les lieux par les Amateurs, qui voudront se munir pour cet effet, d'entrée de l'un des sus-dits Courtiers.*

*Le* 19. *Août prochain, l'on exposera en Vente publique, à* HAMBOURG, *considérable de Caffé* Java, *en toile de Conje, Sacs & Barriques.*

LEYDE, *ce* [illegible] *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeu*[illegible]

*NUMERO* LXIV.

# PLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,
## publiées à LEYDE, le 12. Août 1803.

*EXTRAIT d'une Lettre de* ROME *du 17. Juillet.*

"L'Archevêque de *Lyon*, Mr. *Joseph Fesch*, Oncle du *Premier-Consul Bonaparte*, & l'un des nouveaux Cardinaux *François*, vient de recevoir ici des mains de *Sa Sainteté* le Chapeau rouge, & d'être reconnu par Elle comme Ambassadeur de *France*. Mr. *Fesch* arriva à *Rome* le 1. de ce mois au soir. avoit été fait dans tout l'*Etat-Ecclésiastique*, à son passage, l'accueil le plus gué: Le Gouverneur de *Sinigaglia*, à la tête d'une Députation de la Ville, étoit la rencontre à deux miles de distance. Son entrée à *Rome* fut annoncée par des dés d'Artillerie. Après les premiers jours employés à faire & à recevoir des visi- le Prélat *François* prêta, le Jeudi 7. de ce mois, dans un Consistoire public, con- à cette fin par le *St. Père*, le Serment usité des Bulles Apostoliques; il fut dé- ensuite par *Sa Sainteté*, avec les formalités ordinaires, du Chapeau de Cardinal. *Père*, ayant fermé & ouvert la bouche au Cardinal *Fesch*, lui assigna pour titre de *Ste Marie-de-la-Victoire*. Le Consistoire terminé, Elle lui conféra, par un du Cardinal Secrétaire-d'Etat, la Congrégation des Conciles, *de propaganda* des affaires Consistoriales & du Cérémonial. La réception du Cardinal *François* se présence du Prince *Maurice*, Frère du Roi de *Sardaigne*, & d'un concours nom- de Noblesse Nationale & étrangère. La Cérémonie fut accompagnée de la desi- on de trois nouveaux Cardinaux, Mgr. *Louis Gazzoli*, né à *Terni* le 4. Mai 1735; *Despuigni*, Patriarche d'*Antioche*, né à *Palma*, Isle de *Minorque*, le 31. Mars ; & Mgr. *Caleffi*, né à *Cézène* le 27. Octobre 1770. En même tems eut lieu la pro- on de l'Eglise Archiépiscale de *Fermo* pour Mgr. *Brancadoro*, Evêque de *Fermo*. dernier 14, les trois Cardinaux, nommés à cette Dignité la semaine précédente, *Gazzoli*, *Despuigni* & *Caleffi*, ont reçu le Chapeau rouge dans la Salle du Consi- le Prince *Charles-Felix* de *Sardaigne* s'y trouva, à cette occasion, parmi les teurs. Deux jours plutôt, le Mardi 12, au soir, le Cardinal *Fesch* eut sa pre- Audience solemnelle du *St. Père*, pour lui remettre ses Lettres de créance com- Ambassadeur de la République *Françoise*, & pour entrer en fonctions en cette qua- Le matin, son Prédécesseur, le Citoyen *Cacault*, avoit présenté à *Sa Sainteté* ses de recréance. Le Roi régnant de *Sardaigne*, *Emanuel* V, a fait complimenter, urs-ci, par son Majordome, le Cardinal-Ambassadeur; celui-ci s'est présenté le lende- chez ce Souverain, accompagné du Citoyen *Cacault*, pour faire ses remercimens à Majesté, avec laquelle il s'est entretenu plus d'une heure. Le nouveau Secrétaire de bassade de *France* près du *St. Siège*, c'est le Citoyen *de Châteaubriant*, Auteur du *du Christianisme*, Ouvrage qu'on sçait avoir eu une grande vogue dans ces derniers : Il a précédé à *Rome* Mr. *Fesch* de quelques jours."

*EXTRAIT d'une Lettre d'*ASCHAFFEMBOURG *du 27. Juillet.*

"Le ci-devant Prince-Evêque de *Constance*, appellé l'année dernière au Gouverne- t de l'Electorat de *Mayence*, s'est vu confirmé depuis, il est vrai, dans la Dignité torale sous un autre titre, mais nullement dans la possession d'un Territoire compa- à l'ancien en étendue & avantages. Néanmoins ce Prince, cherchant sagement à er son Administration & ses Dépenses sur la force & les ressources de son nouvel , vient d'établir pour cet effet des règles dignes de toute la reconnoissance de ses ts. Elles sont contenues dans un Edit, que l'Electeur-Archichancelier a rendu, is peu, pour l'organisation du Gouvernement de la Principauté d'*Aschaffembourg*, elle de *Ratisbonne*, & du Comté de *Wetzlar*, ainsi que pour l'établissement de la Cour, le suivra alternativement dans les deux premiers de ces trois Pays, composant ensemble Electorat entier. On pourra juger d'abord de l'esprit de l'Edit par son Introduction, l'Electeur dit: " Après un changement, qui a tout ébranlé, & par lequel l'Etat a perdu la plus grande partie de son Territoire, sans recevoir que des Indemnités in- complettes, dont les revenus ne peuvent être profitables que pour l'avenir, ou sont tout-à-fait incertains; après ce changement, il se présente à nous un nouvel Etat, qui demande de nouvelles mesures. Il est dur & douloureux d'abandonner des

„ Institutions, qui existoient depuis plusieurs Siècles; c'est une chose pénible q
„ tant d'objets, auxquels on est attaché sincèrement; que de renoncer à tant
„ d'être utile à tant d'honnêtes Hommes, & de faire du bien. Mais, par d
„ nécessité, il faut: 1°. Proportionner les dépenses de l'Etat à ses revenus, & ét
„ port d'une manière durable; 2°. approprier l'organisation intérieure de l'Ad
„ à l'étenduë rétrécie & aux moindres besoins de l'Etat; & 3°. faire valoir l
„ par lesquels la Loi de l'*Empire* garantit l'entretien de tous les Serviteurs fi
„ tats démembrés." Conformément à ces principes, & jusqu'à ce que les
Bliques soient acquittées, & que le Pays se soit remis des pertes de la Guerre
né, que la Cour ne consistera que dans 2. Officiers supérieurs, un pour *Asch*
un pour *Ratisbonne*, 6. Chambellans, 4. Chevaliers de Cour &c.: Douze D
formeront toute la Livrée de l'Electeur; ses Ecuries contiendront seulement
ne de Chevaux. L'Electorat sera administré par un Ministère-d'Etat, compo
Ministres, deux Conseillers, un Secrétaire du Cabinet &c. L'Electeur pa
*Aschaffembourg*, l'Hyver à *Ratisbonne:* Dans ce dernier cas le Premier-Minis
toujours à *Aschaffembourg* avec un Conseiller-d'Etat; il aura alors, en qualit
verneur, la direction supérieure des affaires de cette Principauté, auxquelles
un Directoire-Provincial sera prépose en particulier. L'Electeur, en quittan
*ne*, qui sera sa Résidence principale, y laissera également un de ses deux Mini
le titre de Gouverneur, pour administrer en chef, avec l'assistance d'un
d'Etat & des Autorités subordonnées, les affaires de la Province. *Aschaffe*
le Siège du Tribunal suprême, ainsi que de l'Université de l'Electorat: La
Droit en cette Université fournira quatre des six Conseillers du dit Tribunal.
ordre de choses sera introduit à commencer du 1. Décembre prochain. L'E
tendra cette époque, pour nommer aux Charges établies, afin de laisser au
indemnisés aux dépens de l'ancien Electorat, le tems de choisir librement par
ficiers *Mayençois* ceux qu'ils voudront prendre à leur service, & afin de pr
à un plus grand nombre de ces derniers l'occasion de réparer la perte de leu
Ceux, qui n'obtiendront point ce dédommagement, seront placés, autant q
dans la Cour & les Administrations du nouvel Electorat. Les autres, comm
Veuves & les Enfans des anciens Serviteurs de l'Etat, recevront tous les seco
plus sévère économie, dans l'emploi des revenus publics, pourra permettre
subsistation accordée par la Loi de l'*Empire*."

*EXTRAIT des Nouvelles de* LONDRES *jusqu'au 6. Août.*

„ Un Messager, arrivé le 28. Juillet au matin de *Dublin*, nous avoit déjà
vis rassurant, que le 26, au moment de son départ, la Révolte d'une partie
classe du Peuple étoit appaisée, & qu'en continuant les dispositions de su
que, l'on n'avoit plus aucune crainte de voir renouveller les mêmes deso
la circonstance présente. Ces Dépêches ont été confirmées depuis, entre aut
Lettres, reçuës le 5. de ce mois. Le Gouvernement *Irlandois* ne se relâchoit
sa vigilance; mais en même tems il avoit la satisfaction de voir les Citoyens les
tables concourir avec lui à contenir les Mécontens & à frustrer les vuës & les
des Emissaires, auxquels l'on attribuë cette nouvelle fermentation. Les Volo
més & les Compagnies d'*Yeomen* persévéroient avec fidélité dans leur service
étoit généralement convaincu, que, si la Révolte ou l'Insurrection pouvoit
venir à un certain degré de consistance, c'en étoit fait des Propriétaires, la pl
chés au présent ordre de choses. On continuoit de chercher dans des artifices
la source de l'esprit de Mutinerie, dont une partie du Peuple en *Irlande* est agité;
dans des fournitures du Continent l'origine des amas d'Armes, de Piques, & de
dont la multitude étoit abondamment pourvuë. L'on prétend, qu'il a été ar
ques *François* & découvert des Imprimés, tendant à inspirer à la Nation *Irland*
sir d'une réunion de l'*Irlande* avec la *France*. Quant aux autres Prisonniers
rant le tumulte, ce sont presque tous des gens de la lie du Peuple, dénués de
n'ayant aucun Chef apparent. Le seul Homme, plus ou moins marquant, qui
dans leur nombre, est le nommé *Mac-Cable*, Fils d'un Horloger: Déjà très-
la dernière Insurrection, il étoit encore, pour ainsi dire, le pivot de la nouve
se: il a formé en Corps le plus grand nombre de ceux, qui en ont joint l'Ere

...son qu'on a trouvé une grande quantité de Piques & de Grenades : Avec des ...ces ou des talens au-dessus du Vulgaire, il étoit le principal Directeur & Con... toutes les entreprises ; &, si l'on n'avoit pas été assez heureux pour s'assurer ...nne, il eût pu devenir un Chef très-dangereux. "

...informations l'on ajoute, que le Gouvernement est instruit des vuës de celui ... par rapport à l'Expédition, dont il menace la *Grande-Brétagne :* Cette Ex... effectuera, dit-on, pour autant que, par la correspondance de ses Emissai... l'espoir de trouver de l'appui dans quelque partie des *Royaumes-Unis*, ou ...y causer assez de confusion à l'aide de ses Partisans, pour mettre le Gouver... l'impossibilité de se soustraire aux conditions, qu'on voudroit lui préscrire. ...on, où l'on est généralement de ces desseins, est le principe moteur de la réu... presque tous les Propriétaires pour la défense commune. Une partie d'entre ...rmé dans la Capitale, sous le Commandement du Marquis de *Lorne*, Fils du ...yle, une Association de 2. mille Jeunes-gens de Famille, tant de la Pairie & ... Propriétaires fonciers que des principaux Négocians : Ils fournissent chacun ...ment leur propre Cheval, mais encore un ou deux Hommes bien montés, qui ...achés : Déja ce Corps de Cavalerie, dont les Chevaux sont excellens, s'exer... ...-jours ; &, quoique composé de la fleur de la Jeunesse, il a demandé au ...nt en chef d'être employé aux Postes les plus dangereux. — Le Comte de ...est offert à lever en *Irlande* deux Régimens, de mille Hommes chacun. — ...butions Volontaires se succèdent avec chaleur, tant pour accorder des Primes ...ions aux Matelots & Soldats, qui seroient blessés au service de la Patrie, que ... un entretien aux Veuves & à la Famille de ceux qui seroient tués &c. Celle, ...ouverte au Cassé de *Lloyd*, ensuite d'une Assemblée tenuë le 26. Juillet à la ... les Négocians les plus notables, sous la Présidence de Mr. *Jacob Bosanquet*, ...ans deux jours la Somme de 36. mille L. Sterling. "

...non du *Parc* & de *la Tour* nous a annoncé le 31. Juillet la prise de l'Isle de ... sur la *France :* La *Gazette* de *Londres* vient d'en publier les détails. — ...e *Françoise* de 35. Canons, allant de *l'Orient* à la *Martinique*, a été prise & ...*Plymouth :* Elle n'avoit que 30. Hommes d'Equipage. — Les *Ann. cons. à* 3. ...52. & trois quarts. Les *Ann. à* 4. *p. c.* à 69. & trois huitièmes. "

...*le* 11. *Août*. Nous avons fait mention dans notre dernier *Supplément* du ...torique, publié à *Londres*, concernant des démarches faites à *Varsovie* près du ... de *Louis* XVI. pour l'engager à renoncer à ses prétentions au Trône de *France*. ...lui-même étoit peu connu, & il seroit difficile de trouver la nécessité de la ... dans un *faux jour*, sous lequel il auroit été représenté, puisqu'il n'en a guè... ...ction en *Europe*. C'est cependant le motif, qu'on donne de la publication ...ce même, dont nous ferons suivre un Extrait. "

...ur (y est-il dit,) Frère du Roi de *France*, a jugé de son devoir de ne pas se taire ...ms sur un événement important, au sujet duquel il s'est répandu jusqu'à-présent ...ssi vague. Le jour différent, sous lequel on l'a représenté, & les faux rapports, ...ement répandus par un Gouvernement usurpateur, exigent inévitablement, que les ...blic, & plus particulièrement celles des *François*, soient éclairées relativement ... état de la chose. Voilà les motifs, qui ont engagé *Monsieur*, dans la conjonctu... à communiquer au Public quelques informations, dont les circonstances parti... sont point connuës, quelque intéressantes qu'elles puissent d'ailleurs être : Elles ...en substance à ce qui suit. "

...Février de l'année courante une Personne, d'un caractère distingué, & ayant à ...oirs d'une Autorité éminente, se présenta au Roi de *France* à *Varsovie*, & fit à ...propres termes, quoiqu'avec des expressions respectueuses, mais en même tems ... & dans le sens de celui qui faisoit ces instances, la proposition la plus séduisan... ...la-fois la plus étonnante, de faire abdication du Trône de *France*, exigeant en ... que la même rénonciation se fît par tous les Membres de la Maison de *Bourbon*. ...ajouta encore, que *Bonaparte* procureroit à S. M. des Indemnités pour ce sacrifice ... établissement magnifique. Sa Majesté, animée de ces sentimens, que la main de ...ne sçauroit jamais ravir à des coeurs magnanimes, & qui la rendent aussi attachée ... qu'au bonheur de la *France*, écrivit sur-le-champ une Réponse, qu'Elle remit, ...rier, à la Personne, qu'on lui avoit envoyée. "

...ponse, dont il s'agit, doit avoir été conçuë dans le sens que voici. — *Je suis bien ...oir mettre Mr.* Bonaparte *de pair avec ceux qui ont été ses Prédécesseurs. J'ai une*

*toute idée de sa valeur & de ses talens militaires. Je ne suis pas non plus ingrat* *ses actions de son Gouvernement; car tout ce qui se fait pour l'avantage de mon* *toujours cher à mon coeur. Il est néanmoins dans l'erreur, s'il se persuade, q* *m'engager à se désister de mes droits, tandis que par ce moyen il se raffermiro* *roit, tandis qu'à-présent, par la démarche même qu'il fait, la chose peut êt* *comme en contestation. Je ne sçaurois prévoir, quelles peuvent être les vuës de* *sant à l'égard de ma Famille & au mien; mais j'ai toujours devant les yeux les* *que je dois au rang, où il lui a plû de me faire naître. En* Chrétien, *je remplis* *gations jusqu'à mon dernier moment. En Descendant de* St. Louis, *je tâcherai d'* *exemple, en me respectant moi-même jusques dans la prison & les fers. En* F François-I, *je dirai à mon dernier soupir:* Nous avons tout perdu, sauf l'honneu

„ Le Récit en question, publié en *Angleterre*, ajoute à cette Lettre non-seu adhésion, signée *Louis-Antoine* (le Duc d'*Angoulême*,) & mise au bas de la Ré termes: *De l'aveu du Roi, mon Oncle, je souscris de coeur & d'ame à la teneur d* *tre;* mais l'on y apprend en même tems, que le Roi [le Frère aîné de *Louis X* le 2. Mars à *Monsieur*, pour lui faire part de ce qui venoit de se passer, afin qu'il munication aux Princes du Sang, qui se trouvent en *Angleterre*, prenant sur lui mer ceux qui sont en d'autres Pays. En conséquence *Monsieur* fit le 22. une de ces Princes, qui adressèrent à leur tour au Chef de la Famille à *Varsovie* u dont nous rapporterons ici la substance. " Nous Sous-signés Princes, Frère, Neve „ sins de S. M. *Louis* XVIII. Roi de *France* & de *Navarre:* Entièrement animés „ sentimens, que notre souverain Seigneur & Roi a lui-même si glorieuseme „ dans sa Réponse à la proposition, qui lui a été faite, pour abdiquer le Trône „ ainsi qu'à la demande, que tous les Princes de sa Maison renonçassent pareille „ droits inaliénables à la Succession à ce Trône, déclarons par la Présente: Que „ chement à nos Droits, à notre devoir, & à notre honneur, ne sçauroit jamais „ que nous renonçassions à nos prétentions, que par conséquent nous adhérons „ d'ame à la Réponse de notre Roi: Que, suivant son exemple, nous ne nous la „ mais engager, de quelque manière que ce soit, à faire aucune démarche, ce „ que nous nous devons à nous-mêmes, à nos Ancêtres, & à notre Postérité. „ rons enfin, que, puisque nous sommes pleinement convaincus, que la grande „ Peuple *François* partage intérieurement tous ces sentimens, dont nous some „ nous, au nom de nos fidèles Compatriotes & de nous-mêmes, renouvellons „ épée & à nous-mêmes, le Serment sacré & solemnel de vivre & de mourir pou „ neur & pour notre légitime Souverain." Cette Pièce étoit signée, à *Wanste* 25. Avril 1803, *Charles-Philippe de France; Charles-Ferdinand* d'*Artois*; Duc *Louis-Philippe* d'*Orléans*, Duc d'*Orléans*; *Antoine-Philippe* d'*Orléans*, Duc *Ilet*; *Louis-Charles* d'*Orléans*, Comte de *Beaujolois*; *Louis-Joseph* de *Bourbon* *Condé*; *Louis-Henry-Joseph* de *Bourbon-Condé*, Duc de *Bourbon*. — Suit une Déclaration ou Lettre à *Louis* XVIII. écrite d'*Ettenheim*, au Pays du Margrave le 22. Mars 1803, & signée *Louis-Antoine-Henry* de *Bourbon* [le Duc d'*Enghi* „ Lettre du 2. Mars (y est-il dit) dont il a plû à V. M. de m'honorer, m'est „ son tems. Il est trop connu à Votre Majesté, quel sang circule dans mes veines „ poser, que je puis hésiter un seul instant sur la teneur & l'esprit de la Répon „ Majesté. Je suis *François*, SIRE; & un *François* est fidèle à son Dieu, à s „ aux Sermens, par lesquels il a engagé son honneur. Plusieurs me disputero „ avantage; mais V. M. agrée en conséquence, que j'ajoute ma signature à c „ d'*Angoulême*, adhérant de coeur & d'ame à la teneur de la Note de mon Souve

La Relation se termine par le paragraphe suivant. " *Monsieur* a appris depuis voyé, qui avoit fait au Roi la proposition du désistement, s'étoit présenté de 19. Mars, en vertu d'ordres qu'il avoit reçus, — à Sa Majesté, & j'avoit pr quelques changemens, non pas dans l'essentiel de sa Réponse, mais pour altérer quelques expressions; que néanmoins *Louis* XVIII. n'avoit pas voulu s'y prêter; donné lieu à un pourparler ultérieur, dans lequel l'Envoyé lui avoit mis sous avantages & les desavantages de son refus; sur quoi il avoit répondu: *Je ne cra pauvreté: Si la nécessité l'exige, je mangerai du pain noir avec ma Famille & m viteurs: Mais ne vous en inquiétez point: La chose n'en viendra pas à cette extr encore d'autres ressources, sur lesquelles je me repose, mais auxquelles il n'est pas j'aie recours, aussi longtems que j'ai de puissans Amis. En effet, si je voulois fai ma situation en* France, *non pas au Gouvernement actuel, mais à mes fidèles Sujet plus riche que je ne le suis à-présent.* — L'issuë de l'affaire fut, que l'Envoyé r ponse du Roi, telle qu'elle avoit été couchée d'abord. "